



BOUAFLE

Mairie
Service Enfance
Place Erambert
78410 BOUAFLE
Tel : 01.30.95.51.18
enfance@bouafle.fr

Dossier unique d'inscription scolaire

valable pour l'année scolaire 2022-2023

Ce dossier unique de demande d'inscription vous permet d'inscrire votre (vos) enfant(s) :

- à l'école,

Le dossier d'inscription est à retourner dûment complété et accompagné des justificatifs demandés,

Soit par courrier à :

Mairie

1 Place Erambert

78410 Bouafle

ou par courriel à : enfance@bouafle.fr

Important : Tout dossier incomplet ne pourra être traité, les photocopies doivent être effectuées par vos soins.

SIGNATURE DES 2 PARENTS OBLIGATOIRE PAGES 4 et 5

I - Pourquoi un dossier unique d'inscription

Pour faciliter les démarches administratives des usagers en allégeant l'ensemble des procédures à respecter lors de chaque inscription d'un enfant à une activité.

- ✓ Pour permettre aux familles de ne communiquer qu'une seule fois l'ensemble des informations relatives à leur situation familiale.
- ✓ Pour éviter que l'utilisateur ne soit obligé de produire à plusieurs reprises une même pièce justificative lors de l'inscription d'un enfant à une ou plusieurs activités différentes au cours d'une même année.

II - Quelles sont les modalités d'inscription et de fonctionnement ?

A – Inscription scolaire

1 – Inscription

Une inscription scolaire doit obligatoirement être faite pour la rentrée :

- à la maternelle,
- pour chaque nouvel arrivant.

Pour inscrire votre (vos) enfant(s), il suffit de retourner le présent dossier dûment complété avec les justificatifs demandés au service enfance de la Mairie.



BOUAFLE

Mairie
Service Enfance
Place Erambert
78410 BOUAFLE
Tel : 01.30.95.51.18
enfance@bouafle.fr

2 – Fonctionnement

Les écoles fonctionnent:

Maternelle:

- Les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 08h30 à 11h40 et de 13h20 à 16h30,

Elémentaire:

- Les lundis, mardi, jeudis et vendredi de 08h20 à 11h30 et de 13h20 à 16h30

3 – Groupe scolaire

Établissements	Coordonnées	Niveaux scolaires	Directeur/Directrice
École maternelle « Le Cèdre »	Adresse : 178 rue de la Croix Boussay Téléphone : 01.30.95.48.14	(Petits, moyens, grands)	Mme LEHMANN-MARTIN
École primaire “Joliot Curie”	Adresse : 4 rue des charnelles Téléphone : 01 30.95. 51. 92	(CP, CE1, CE2, CM1, CM2)	Mme GUTIERREZ- GONZALEZ



BOUAFLE

Mairie
 Service Enfance
 Place Erambert
 78410 BOUAFLE
 Tel : 01.30.95.51.18
 enfance@bouafle.fr

INSCRIPTION SCOLAIRE 2022/2023 à retourner avant le 30 AVRIL 2022

LISTE DES DOCUMENTS A FOURNIR LORS DE L'INSCRIPTION

(Uniquement les photocopies de chaque document)

- Livret de famille en intégralité ou acte de naissance de l'enfant
- Carte nationale d'identité, passeport ou carte de séjour des parents
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois soit facture EDF ou EAU (pas d'échéancier).
- Attestation assurance responsabilité civile
- Carnet de santé (les vaccinations) du ou des enfant(s)
- Certificat de radiation si l'enfant est scolarisé dans une autre commune
- En cas de divorce ou séparation, fournir le jugement fixant la résidence de l'enfant ou attestation de séparation signée des deux parents

Inscription rentrée PS – CP et nouveaux arrivants :

Inscription enfant nouvellement arrivé :
 Certificat de radiation

ENFANT (un formulaire par enfant)

Nom :

Prénom :

Né(e) :/...../..... Etablissement scolaire :classe :

Réponse obligatoire pour transmission du dossier inscription cantine

L'enfant déjeunera t-il à la cantine : oui non

REPRESENTANT LEGAL 1	REPRESENTANT LEGAL 2
Nom :	Nom :
Prénom :	Prénom :
Adresse :	Adresse :
.....
Ville :	Ville :
Tél. Fixe :	Tél. Fixe :
Tél. Mobile :	Tél. Mobile :
Adresse électronique :	Adresse électronique :
.....
Profession :	Profession :
Nom de l'employeur :	Nom de l'employeur :
.....
Téléphone employeur :	Téléphone employeur :



À compléter impérativement

Personnes autorisées à prendre en charge l'enfant (sur présentation de la carte d'identité)

A l'exclusion des mineurs de moins de 15 ans. Il est recommandé de présenter ces personnes au préalable. L'enfant sera remis à la personne désignée sur présentation obligatoire d'une pièce d'identité. Il est vivement conseillé de prévenir les agents de la Mairie par téléphone en cas d'imprévu.

Enfant 1		Enfant 2		Enfant 3		Enfant 4	
Nom :		Nom :		Nom :		Nom :	
Prénom :		Prénom :		Prénom :		Prénom :	
Classe :		Classe :		Classe :		Classe :	
Autorisation à sortir seul <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non		Autorisation à sortir seul <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non		Autorisation à sortir seul <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non		Autorisation à sortir seul <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	
Nom : Prénom : Tél. Domicile : Tél. portable : Lien de parenté avec l'enfant :		Nom : Prénom : Tél. Domicile : Tél. portable : Lien de parenté avec l'enfant :		Nom : Prénom : Tél. Domicile : Tél. portable : Lien de parenté avec l'enfant :		Nom : Prénom : Tél. Domicile : Tél. portable : Lien de parenté avec l'enfant :	
Nom : Prénom : Tél. Domicile : Tél. portable : Lien de parenté avec l'enfant :		Nom : Prénom : Tél. Domicile : Tél. portable : Lien de parenté avec l'enfant :		Nom : Prénom : Tél. Domicile : Tél. portable : Lien de parenté avec l'enfant :		Nom : Prénom : Tél. Domicile : Tél. portable : Lien de parenté avec l'enfant :	

Fait à :

le :

Signature des représentants légaux :

AUTORISATIONS ET ATTESTATION

Je soussigné,

Représentant légal du (des) enfant(s) cité(s) ci-dessus :

- atteste sur l'honneur, l'exactitude des renseignements fournis et m'engage à prévenir le service enfance et les écoles de tout changement éventuel (adresse, problème de santé, situation familiale...)
- autorise la structure du périscolaire, à prendre le cas échéant, toutes les mesures (traitement médicaux, interventions chirurgicales, hospitalisations) rendues nécessaires par l'état de l'enfant de l'enfant.



BOUAFLE

Mairie
Service Enfance
Place Erambert
78410 BOUAFLE
Tel : 01.30.95.51.18
enfance@bouafle.fr

Autres renseignements

Situation familiale de parents

- Célibataire Marié Pacsé
 Union libre Divorcé Séparé Veuf

Mode de garde en cas de séparation ou divorce

- Garde exclusive : Mère Père
Garde alternée : oui non

Demande de P.A.I en cours (allergies alimentaires)

- Oui Non

(si oui, le dossier doit être remis à l'école où votre enfant est scolarisé, dès le 1^{er} jour de la rentrée scolaire)

Cadre réservé à l'administration :

Date du dépôt de la déclaration:	Heure du dépôt :	Observations :
Pièces vérifiées pour l'année scolaire 2020/2021:		
<input type="checkbox"/> Livret de famille en intégralité ou acte de naissance de l'enfant		
<input type="checkbox"/> Carte nationale d'identité, passeport ou carte de séjour des parents		
<input type="checkbox"/> Justificatif de domicile de moins de 3 mois soit facture EDF ou EAU (pas d'échéancier)		
<input type="checkbox"/> Attestation assurance responsabilité civile		
<input type="checkbox"/> Carnet de santé (les vaccinations)		
<input type="checkbox"/> Certificat de radiation si l'enfant est scolarisé		
<input type="checkbox"/> En cas de divorce ou séparation, fournir le jugement fixant la résidence de l'enfant ou attestation de séparation signée des deux parents		

A BOUAFLE ,
Le
Signature des représentants légaux

Inscription
 ACCORDEE
 REFUSEE

A Bouafle, le
Le Maire Adjoint
Chargé des Affaires Scolaires